

**SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2011**

---

**Président :** M. Javier ALONSO  
**Vice-présidente :** Mme Louise REY  
**Secrétaire :** M. Cedric ANNEN  
**Membres :** Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI

**Sont présents :**

M. Alessandro CALABRESE, Mme Martine CASUTT, Mme Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Jean FONTAINE, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. John LINGG, Mme Murielle MARCHIANDO, M. Christian MARCHIANDO, M. Alain MATHIEU, M. Panagiotis PABOUCTSIDIS, M. Yves PAGE, Mme Luisa PENTZKE, M. Frédéric PROGIN, M. Christo SABEV, M. Francisco TABOADA, M. Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, M. Claudio VITALI, M. Pierre-Alain VOLERY

**Excusés :** M. Alain ERETZIAN, Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, M. Philippe PERRENOUD, Mme Suzanne RICHERT

**Assistent à la séance :** M. François BAERTSCHI, Maire  
M. Frédéric RENEVEY,  
M. François LANCE, Conseillers administratifs  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Election d'un représentant UDC au Bureau du Conseil municipal
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2011
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

**7) Commission des travaux et constructions -  
Séances des 16 novembre 2010 et 20 janvier 2011 -  
Rapporteurs : M. Alain MATHIEU et Mme Martine CASUTT**

- a) Rénovation école des Palettes - Variantes choisies
- b) Divers

**p. 1200 Vote**

**8) Commission de l'aménagement du territoire -  
Séances des 12 janvier et 2 février 2011 -  
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

- a) Plan de site des maisons ouvrières du Petit-Lancy
- b) Divers

**p. 1204 Vote**

**Séance ordinaire du 17 février 2011****9) Commission de l'administration, affaires économiques et communication - Séance du 31 janvier 2011 -****Rapporteur : M. Christian HAAS**

- a) Election du/de la Vice-président/e
- b) Mobilier urbain pour les trois arrêts du TCOB - Crédit d'investissement (Fr. 310'000.--)
- c) Séances d'information à la population en vue des élections communales
- d) Intranet du Conseil municipal - point de la situation
- e) Divers

**p. 1210 Arrêté****p. 1210 Information****p. 1211 Information****10) Commission des travaux et constructions -****Séances des 2 décembre 2010 et 20 janvier 2011 -****Rapporteurs : M. Philippe PERRENOUD et Mme Martine CASUTT**

- a) Crèche La Chapelle-les-Sciers - Concours de projets d'architecture - Choix de la procédure et modification du cahier des charges

**p. 1212 Vote****11) Résolution de MM. ANNEN et FAVRE concernant l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV), secteur B****p. 1215 Résolution****12) Commission des travaux et constructions élargie à la Commission des constructions et équipements de la Commune de Plan-les-Ouates - Séance du 3 février 2011 -****Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

- a) Groupe scolaire « Le Sapay » - La Chapelle-les-Sciers - Etat d'avancement du projet

**p. 1217 Information****13) Propositions individuelles et questions****p. 1220****14) Questions du public****Annexe**

M. ALONSO : bonsoir à toutes et à tous. Je salue la présence du Conseil administratif in corpore, ainsi que de Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale.

J'excuse les absences de M. ERETZIAN, Mme GRIVEL ODION, M. PERRENOUD et Mme RICHERT.

**1. ELECTION D'UN REPRESENTANT UDC AU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

M. PABOUCTSIDIS : le groupe UDC propose Mme Corinne FLOREY BARDET, en remplacement de M. ZEHFUS, membre du Bureau.

***Proposition acceptée par acclamations.***

**Séance ordinaire du 17 février 2011****2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. FAVRE : j'ai une remarque concernant la résolution qui sera traitée au point 11. Dans l'urgence, parce qu'elle devait absolument être déposée au Bureau le lundi soir, M. ANNEN et moi-même l'avons signée. Mais il est bien évident qu'elle est déposée au nom du PLR et du PDC.

M. MATHIEU : un petit commentaire souriant au point 9, je pense que nous allons voter les trois « arrêts » du TCOB et non les trois « arrêtés ».

***L'ordre du jour est accepté avec ces modifications.***

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2011**

---

Le procès-verbal est accepté avec remerciements à ses auteurs.

**4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. ALONSO : nous avons reçu une lettre de M. ZEHFUS que nous allons vous lire.

*« Monsieur le Président,*

*Je tiens à vous informer de ma démission du Conseil municipal de Lancy pour le 31 janvier 2011.*

*Il faut dire que j'ai eu énormément de plaisir à siéger presque 16 ans à Lancy, sans discontinuité. J'ai beaucoup appris en participant à de nombreuses commissions, soit en tant que membre de fait ou comme remplaçant. Si j'ai eu des grandes disponibilités pour participer et être présent dans un grand nombre de manifestations, c'est tout simplement par engagement civil et civique, et bien entendu parce que... je suis bien à Lancy.*

*Je vous remercie de prendre note de cette décision et, tout en vous souhaitant une excellente fin de présidence, je vous adresse, M. le Président, mes salutations respectueuses ».*

D'autre part, nous avons une communication concernant le point « Propositions individuelles et questions ».

Nous aimerions rappeler que ce point n'est pas destiné à ouvrir des débats mais à faire des propositions au Conseil administratif. Nous ne donnerons donc plus la parole pour des débats entre les uns et les autres.

Nous vous demandons de faire un effort pour faire les propositions à qui de droit.

**Séance ordinaire du 17 février 2011****5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. BAERTSCHI : en décembre 2010, la Commission de l'aménagement du territoire élargie à l'ensemble du Conseil municipal s'est réunie pour auditionner M. Mark MULLER sur le plan directeur du quartier des Semailles. A l'issue de cette séance, il a été convenu que la mise à l'enquête publique de ce plan directeur de quartier et les études sur les divers PLQ iraient de concert. Notre mandataire a envoyé dès le lendemain, c'est-à-dire à mi-décembre 2010, au département (renommé depuis en Office de l'urbanisme) le plan directeur de quartier modifié.

Des échanges de courriels entre le mandataire, les fonctionnaires de l'Office de l'urbanisme et moi-même, forcent à constater que la volonté exprimée ici n'est pas respectée. Les attermoiments du département, la volonté politique du chef de ce département, semblent concourir pour que rien ne se fasse, ou du moins pas dans les délais admis (il avait été convenu d'un délai de six mois pour la fin de la procédure, arrêté du Conseil d'Etat compris). Or, après deux mois, on a l'impression que rien ne se passe.

M. MULLER, devant vous, s'est plaint des couches du millefeuille que représentent les diverses étapes pour aboutir à la construction de logements : le constat ne peut que s'enrichir que la couche la plus épaisse est manifestement celle du Département des constructions et technologies de l'information, couche tellement moelleuse que ses goûteurs n'en finissent plus de la savourer.

Au-delà de cette information affligeante, je tiens à affirmer clairement que les blocages à la construction de logements sont le fait de l'Etat, et je me distancie d'ores et déjà des inepties probables sur la responsabilité des communes si ces logements ne se construisent pas.

Autre information : les deux séances d'information à la population pour savoir comment voter et poser des questions sur le devoir civique se sont bien passées ; même si la quantité des communiers n'était pas là, la qualité l'était. Je remercie tous les Conseillers municipaux présents de leur apport discret mais sympathique. J'espère que les élections, dont nous verrons déjà les résultats lors de la prochaine séance, se passeront bien.

M. RENEVEY : une communication à M. BONFANTI, concernant la boîte aux lettres à l'angle chemin des Champs-Gottreux/avenue du Curé-Baud. Nous avons reçu une réponse de la Poste, dont je vous lis l'essentiel :

*« (...) Nous sommes conscients que - suite aux travaux de réaménagement de l'avenue Curé-Baud - la boîte aux lettres en question ne pouvait être installée de façon définitive.*

*Maintenant que les travaux sont terminés, nous nous rendons compte que l'ancien emplacement de ladite boîte aux lettres est devenu inadapté.*

*Lors de la levée en véhicule postal, nous bloquons la circulation ou sommes obligés de stationner sur la piste cyclable, ce qui est à l'encontre du code de la route.*

*Par ailleurs, la sécurité n'est pas garantie, ni pour nos collaborateurs, ni pour les utilisateurs de la route ou les usagers.*

*Après réflexion, une solution en adéquation avec les besoins de nos clients et répondant parfaitement à la sécurité, peut vous être proposée.*

*Cette nouvelle boîte aux lettres pourrait être installée au début de la rue des Champs-Gottreux, non loin de la rue Curé-Baud et de son ancien emplacement. (...) ».*

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

M. LANCE : j'aimerais vous informer que les trois candidats APM qui ont suivi la formation de six mois, ont réussi leurs examens et seront assermentés le 28 février ; ils seront opérationnels le lendemain, soit le 1<sup>er</sup> mars 2011 et, rassurez-vous, ils seront rasés de près !

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –  
Séances des 16 novembre 2010 et 20 janvier 2011 –  
Rapporteurs : M. Alain MATHIEU et Mme Martine CASUTT**

---

**a) Rénovation de l'école des Palettes - Variantes choisies**  
=====

M. MATHIEU présente le sujet : suite au renvoi en commission voté par notre Conseil d'octobre 2010, la Commission des travaux a examiné en détail les sept variantes présentées par le service des travaux et constructions. A ce stade de la réflexion, le Conseil administratif et le service des travaux et constructions estiment préférable de s'orienter vers une rénovation partielle de l'école, un nouveau bâtiment étant extrêmement onéreux. Différentes questions de compréhension ou autour de la possibilité de mélanger les variantes afin de créer des options supplémentaires sont posées. Toutes les options se retrouvent dans les sept variantes, techniquement en tout cas.

Considérations d'ordre général :

1. Durant les débats, une constante est revenue : comment faire pour ne pas recommencer tout ce travail avec les services de l'Etat à chaque réfection d'une école lancéenne ? Si Caroline est presque terminée, il restera encore des écoles Waltenspühl à rénover.
2. Certains sont d'avis de mettre toutes les écoles de cet architecte à l'inventaire, d'autres d'obtenir des dérogations importantes au niveau de l'expression architecturale vu que deux bâtiments ont été restaurés, un au Petit-Lancy et l'autre au Grand-Lancy.
3. Sur certains points, les services de l'Etat ont déjà fait des concessions ; par exemple, les boiseries peuvent être remplacées par du bois/métal plus robuste et nécessitant moins d'entretien.
4. Les travaux seront faits bâtiment par bâtiment, l'école sera en fonction, les classes étant déménagées soit dans un autre bâtiment, soit dans un pavillon annexe. Temps nécessaire : six mois par bâtiment.

La Commission examine les sept options.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**Les principaux enjeux sont :

- Faut-il isoler toute l'école (100% de changement des briques), toute l'école sauf les murs sud (80%) ou seulement les murs nord (30%) ?
- Faut-il isoler par l'intérieur ou par l'extérieur ?
- Faut-il conserver les briques ou procéder à un autre bardage ?
- La rénovation peut-elle correspondre à la nouvelle loi sur l'énergie de mars 2010.
- Quelles sont les exigences des monuments et sites ?

Le respect de l'expression architecturale (façades en briques) voulue par Paul Waltenspühl - à ce sujet, une importante documentation sur cet architecte et son œuvre est mise à la disposition des commissaires - est une des principales exigences des monuments et sites. Non, l'école des Palettes ne peut pas changer de look. Les variantes 1, 6 et 7 respectent ceci. De plus, la variante 1 a déjà obtenu une autorisation de construire. Pour les autres options, une nouvelle autorisation est nécessaire.

En ce qui concerne le respect de la loi sur l'énergie, l'école des Palettes n'y arrivera jamais. Le seul moyen est de mettre ce bâtiment à l'inventaire, ce qui permet au service de l'énergie d'accorder une dérogation.

En tenant compte de ces critères, des gains énergétiques possibles, de l'entretien à long terme et du coût de la rénovation, la commission vote systématiquement les sept variantes. Deux variantes se détachent nettement, la 1 (isolation par l'extérieur) et la 6 (isolation par l'intérieur jugée plus fragile par les techniciens). N'arrivant pas à se déterminer, la Commission demande des précisions supplémentaires et décide de reprendre ce point le plus rapidement possible.

Mme CASUTT va vous dévoiler l'option gagnante et de ce fait mettre fin à l'épisode Palettes du feuilleton des écoles lancéennes.

Mme CASUTT présente le sujet : lors des précédentes commissions, différentes variantes ont été présentées et deux d'entre elles ont été retenues. Le service des travaux a donc affiné les deux variantes.

M. RUDAZ évoque en premier lieu la variante 6 et déclare que l'intérêt de celle-ci relève du potentiel d'intervention sur les murs, soit 90%, entraînant une économie d'énergie de 60%. Il explique que cette variante permet d'intervenir sur les murs contre terre ; par contre, les ponts de froid des parties hors terre ne sont pas résolus tout comme le problème des briques. Il signale ensuite qu'une sous-variante 6 a été développée en tenant compte des changements de briques. Le principe d'isolation des murs contre terre a été systématisé dans toutes les autres variantes. Il précise que toute la surface des sous-sols ne sera pas isolée, seules les surfaces faciles d'accès seront prises en compte. On parvient à une somme de Fr. 290'000.-- pour les interventions en sous-sol avec un gain de 3% d'économie. Pour la variante 1, le changement de briques a été évalué à différents pourcentages, soit 30%, 80% et 100%. Les délais de réalisation et la mise en œuvre du chantier seront modifiés si le pourcentage de changement de briques augmente. La mise à l'inventaire des écoles n'est pas à l'ordre du jour.

Le sous-sol et les corbeaux seront isolés quelle que soit la variante choisie. Une grosse partie des économies d'énergie provient du remplacement des fenêtres, soit 34%.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

Il faudra avoir une bonne ventilation pour éviter les moisissures dues aux ponts de froid.

La volonté de la Commission d'avoir une réelle étude pour une intervention digne du XXI<sup>e</sup> siècle, n'ayant toujours pas été réalisée, il est demandé que celle-ci soit faite pour les prochaines écoles. Il faudrait entamer des négociations politiques avec la CMNS.

Le Président passe au vote du principe d'une isolation extérieure, variante 1 :

En faveur : 8 voix, abstentions : 1 voix

La discussion porte alors sur le changement des briques, 30%, 80% ou 100%.

Même si le 20% des briques restantes devaient résister car elles ont très peu bougé, il paraît plus opportun de changer la totalité pour ne pas refaire le travail dans 10 ans et réaliser une meilleure isolation. La fabrication des briques a également changé.

Le Président passe alors au vote de la variante 1 avec un changement de briques à 30% : refus total. La variante 1 avec un changement de briques à 80% : refus total.

La variante 1 avec un changement de briques à 100% :

En faveur : 8 voix, abstentions : 1 voix

M. ANNEN : en premier lieu, j'aimerais souligner que le parti Libéral-Radical de Lancy soutiendra la variante votée en commission.

Je reviens sur une partie du rapport de Mme CASUTT, en insistant, au nom du groupe Libéral-Radical, et en demandant qu'il y ait un vrai débat énergétique sur les rénovations des écoles Waltenspühl et qu'on arrête avec les inepties énergétiques et économiques de cette rénovation sous prétexte d'aller sauvegarder cinq bâtiments alors qu'il y a déjà deux écoles rénovées.

Je demande qu'il y ait un vrai débat qui soit fait, quitte à aller discuter avec la CMNS. Certaines personnes se sont immolées pour pouvoir discuter en Tunisie et pouvoir révoquer certains ayatollahs, on peut le faire aussi de notre côté, sans s'immoler, en allant discuter clairement avec la CMNS.

M. FAVRE : je ne vais pas répéter ce qu'a très bien dit M. ANNEN. La personne qui s'est abstenue, c'est moi, mais le groupe PDC va voter.

Une dernière remarque : je trouve un peu dommage que 17 millions soient gérés par la Commune, alors qu'on mandate quelqu'un pour la rénovation d'une maison pour Fr. 800'000.--. Et là, ces 17 millions sont gérés à l'interne. J'ai déjà fait systématiquement cette remarque pour les autres écoles - je défends la profession, les mandataires. J'espère qu'à l'avenir on s'y prendra autrement, qu'on anticipera et qu'on sera pro-actif et non pas réactif.

Le PDC votera oui et je m'abstiendrai.

***Vote accepté, par 28 oui, 1 abstention.***

**Séance ordinaire du 17 février 2011****b) Divers**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : suite à une question, M. GUERITEY devra nous dire où on en est concernant la zone de jeux d'enfants près du cimetière à l'avenue du Curé-Baud.

M. GUERITEY donne toutes les précisions concernant le phasage des travaux de la place des Ormeaux et de sa coordination avec le chantier TCOB.

Mme CASUTT présente le sujet : M. RENEVEY informe que pour la Villa Tacchini, le Fonds intercommunal ne veut pas rentrer en matière malgré le plaidoyer de M. LANCE qui siège au sein du comité de ce Fonds.

Puis il remet aux commissaires un document pour un dépassement de crédit conséquent sur les travaux de la garderie du Plateau.

M. GUERITEY rappelle que le budget total d'investissement est de Fr. 595'000.--. Il ajoute que trois types de plus-value ont été enregistrés, soit la façade qui a réservé quelques surprises, la problématique de l'amiante qui s'est révélé plus compliquée et l'aménagement extérieur. Le service de toxicologie a modifié quelques procédures et il s'est avéré que de l'amiante se trouvait dans des parties dans lesquelles ce matériau n'avait pas été décelé.

M. CORAY explique que derrière les crépis se trouvaient de manière éparse de la molasse, des briques, du bois et d'anciens canaux de cheminée. Il a fallu piquer tout ce qui était pourri et refaire les façades. Il a fallu mandater un architecte pour gérer ces travaux dans leur ensemble. L'organe de contrôle pour l'amiante a trouvé que les joints et le plafond de la véranda étaient amiantés, ce qui a entraîné la mise en place d'un nouvel espace confiné. Il a également fallu refaire le préau arrière qui n'était plus utilisé. La décision de ne pas refaire les menuiseries de l'appartement a permis d'éviter de refaire les crépis et les peintures. Il termine en déclarant qu'au total, le coût se monte à Fr. 914'000.--.

Il s'agit du premier bâtiment amianté traité à Lancy. Pour la bibliothèque, l'expertise est entrée plus dans les détails.

M. RENEVEY remarque que le débat sur l'école du Sapay est finalement tranché par le biais du règlement d'application sur la loi sur l'énergie. Il nous informe que la couleur de la place des Ormeaux sera de la couleur du sol qui environne l'EPFL, soit jaune ocre.

Il semblerait que Plan-les-Ouates aimerait construire un bassin de rétention sous les terrains du tennis des Fraisiers. La Commune attend la demande officielle de Plan-les-Ouates. Ce pourrait être une opportunité pour refaire ces terrains.

La DGM a pris la décision d'interdire le tourner à droite sur la place des Ormeaux. La situation sur cette place est telle que certains ne s'arrêtent plus dans les commerces du quartier.

Une question est posée sur l'utilité de piliers gris sur les giratoires, aucune précision n'est apportée.

**Séance ordinaire du 17 février 2011****8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séances des 12 janvier et 2 février 2011 – Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF****a) Plan de site des maisons ouvrières du Petit-Lancy**  
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : cette demande de plan de site fait suite à une pétition des habitants contre la construction d'une espèce de pâté de villas dans l'angle chemin du Progrès/chemin des Pâquerettes.

Le Conseil municipal avait été interpellé et touché par la protection de ces villas en décembre 2009. M. GOLCHAN donne les explications sur ce plan de site.

Le périmètre est défini par la place des Ormeaux, la route de Chancy, le chemin de l'Epargne et le chemin des Pâquerettes.

M. GOLCHAN fait un bref historique de ces villas ouvrières qui se sont construites aux alentours de 1900, dans une rase campagne, seule la route de Chancy était existante.

Ce sont des ouvriers qui ont habité ces villas en payant tout d'abord un loyer durant 4 ans pour ensuite devenir propriétaires.

Ces maisons étaient rudimentaires, sans salle de bains, et devaient répondre aux besoins élémentaires des familles ouvrières.

Petit à petit, les habitants ont amélioré et transformé leurs logements, soit en construisant des vérandas pour agrandir leur logement, des garages, des jardins, etc. Ceci étant fait d'une façon que l'on pourrait qualifier d'anarchique et sans égard à une homogénéité de quartier. Ainsi des garages sont construits en front de chemin, des façades revêtent des couleurs du sud, des jardins ont une emprise quasi gigantesque, etc.

Le rapport d'étude est une procédure de concertation avec les habitants, le service des travaux de la Commune et les services de l'Etat (énergie et patrimoine). Ce document est proche des ambitions et des attentes des habitants.

M. GOLCHAN précise qu'un comité ad hoc a été mis en place avec les habitants qui se sont fort impliqués dans cette étude.

Une présentation a également été faite aux habitants du quartier et a reçu un accueil très favorable.

Les habitants sont tout-à-fait conscients des contraintes auxquelles ils seront soumis et les acceptent. Un plan de site offre des droits mais aussi des obligations.

M. GOLCHAN rappelle que dans le plan directeur communal, il est bien spécifié qu'il faudra veiller à privilégier une identité communale existante, ce qui s'applique à ce quartier de maisons ouvrières.

Si la Commission valide les grands principes de ce rapport, en tenant compte des dernières remarques, il sera soumis en consultation technique auprès des services de l'Etat, et ensuite la procédure de validation sera engagée.

Les habitants pourront alors intervenir en consultation publique.

Trois axes ont été évalués :

- Le regard des habitants sur leur quartier

Les divers changements apportés par les habitants ont engendré une grande hétérogénéité. Perte de surfaces de jardins au profit d'annexes par exemple.

- Le patrimoine

A été complètement bouleversé, perte de la mémoire.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

- L'énergie

Ces villas consomment dix fois plus d'énergie qu'une villa neuve, d'où des pertes énergétiques énormes.

Les mandataires tirent un bilan difficile au niveau de la sauvegarde du patrimoine, mais relèvent une qualité sociale, une qualité de vie de quartier très intéressante, qui est à valoriser.

Le plan de site comporte des fiches de mesures de mise en œuvre qui traitent :

- Des vérandas et sas d'entrée (extensions)
- De la perméabilité des sols (ne pas construire s'il n'y a plus de ressource perméable du sol)
- Des rénovations des maisons
- Du chauffage des bâtiments
- Des jardins et limites

Ce qui veut dire :

- Permettre aux habitants de développer leur logement tout en respectant des règlements d'homogénéité. Par exemple, respecter la couleur des volets ou ne pas mettre des stores s'il y avait des volets auparavant.
- Regagner une qualité paysagère, en plantant des essences indigènes.
- Homogénéifier les modifications en cas de rénovations.
- Améliorer les efficacités énergétiques, ce qui pourrait se faire par un système collectif de production de chaleur.

M. GOLCHAN précise bien qu'il s'agira de trouver une règle commune pour respecter certains agrandissements pour des vérandas, par exemple pas plus de 20 m<sup>2</sup> chacune.

Il est bien entendu hors de question de demander des destructions de garage ou cabanon existant ; par contre, aucune nouvelle construction de ce type ne sera possible.

Un commissaire trouve les mandataires sévères par rapport à leur analyse : nous sommes en 2011 et on ne peut pas reprocher aux habitants des maladresses dans les transformations qu'ils ont faites avec notre regard de maintenant.

Pour M. GOLCHAN, les maladresses résident par exemple dans une transformation de villa en villa alpine ou méditerranéenne, qui n'est pas à reproduire ni à valoriser.

Au niveau énergétique, les mandataires ont fixé des cibles pertinentes et accessibles à tous les propriétaires qu'ils devront forcément atteindre dans un proche avenir.

Un commissaire demande si la Commune envisage une aide financière aux propriétaires pour les motiver à entreprendre des travaux.

La Commune est libre de prendre cette initiative et M. GOLCHAN rappelle que les propriétaires sont tenus d'atteindre des standards énergétiques par leurs propres moyens.

Si plan de site il y aura, il sera géré par le Service des monuments et sites, d'où un risque que certains éléments soient figés à vie. Ne faudrait-il pas plutôt demander de mettre ce périmètre en zone 4B protégée? s'enquiert un commissaire, car le plan de site serait considéré comme un plan de non dégradation de l'état actuel.

M. GOLCHAN rassure : le plan de site n'émet aucune contrainte à l'intérieur des villas vu les typologies contraignantes de ces villas. Il va simplement fixer une limite dans les contraintes de sauvegarde et de protection du patrimoine pour tout le monde. Ainsi on tendra vers une homogénéité du quartier dans le futur, ce qui ne serait pas le cas en zone 4B protégée, car dans ce cas-là, ce sont les projets de chacun qui sont étudiés séparément et sans règle commune.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

Une crainte est émise quant au Conseil d'Etat qui pourrait demander plutôt une zone 4B vu la proximité des transports publics et des routes. Mais le Département du territoire, par la voix de M. MULLER, a donné son accord pour le plan de site.

Il est demandé que la future villa, qui a déclenché cette étude et qui va être construite, figure sur le plan présenté.

Pour rappel, l'autorisation de construire de cette villa étant antérieure à la demande du plan de site, et les habitants ayant été déboutés par l'Etat dans leur recours, la construction peut bel et bien avoir lieu. Avec un plan de site en vigueur, cela ne pourra pas se reproduire.

En cas de dégradation des maisons, les propriétaires pourront toujours y remédier en suivant les consignes des fiches établies, et s'il devait y avoir une destruction complète par un incendie par exemple, le plan de site, selon son règlement article 10, demanderait que tout soit reconstruit comme à l'existant. Mais dans ce cas, le plan de site devrait alors être révisé.

En cas de vente d'une de ces maisons, le futur propriétaire devra bien évidemment se renseigner sur son affectation au plan de site et s'y plier.

Il est encore relevé un fort sentiment d'appartenance des habitants à ce quartier où tous se connaissent et se reconnaissent dans leur environnement.

Le plan de site ne sera pas intrusif rassure encore M. GOLCHAN et ne va pas changer le visage de ce quartier.

**La Commission a accepté par 9 oui et 1 abstention ce projet de plan de site.**

M. HAAS : je vais vous donner une mini-information complémentaire. Suite à cette mobilisation des habitants du quartier, une association de quartier des habitants des maisons ouvrières a été fondée le 24 novembre 2010. Lors de son assemblée, j'en ai été nommé Président. Et à ce titre, je m'abstiendrai lors du vote.

Sachez que les buts de cette association - cela a été rappelé par Mme CORMINBOEUF - sont la sauvegarde de l'identité du quartier, de la qualité de vie et du tissu social existant, en rappelant que ces éléments figurent déjà de manière formelle dans le plan directeur communal de Lancy. On trouve tant un volet historique qui rappelle l'exemple novateur de l'habitat social de ces maisons ouvrières et dans les constats des projets le caractère spécifique du quartier est à renforcer et il faut développer l'identité du quartier. C'est dans ce contexte que s'inscrit la démarche des habitants.

On a aussi parlé de cet attachement historique, de jolies photos et quelques rappels historiques de l'origine et de la volonté de construire ces maisons ouvrières figurent dans ce magnifique ouvrage.

Je crois qu'avec cette base, l'adhésion des habitants à cette démarche est largement démontrée.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : les aspects de l'importance du tissu social et de la qualité de vie ont déjà été bien relevés tant par Mme CORMINBOEUF que par M. HAAS à l'instant.

Je voudrais ajouter, pour ma part, que ce n'est pas pour sa valeur architecturale que ce quartier doit être préservé, même si personnellement aimant les fleurs, je trouve que ce quartier est une merveille au printemps, mais voir aussi que c'est tout un pan de l'histoire lancéenne et des anciens Lancéens. Pour vous en convaincre, j'aimerais vous inviter à lire les récits collectés par l'association VIVA, en collaboration avec Lancy d'Autrefois, auprès d'âinés de ce quartier précisément et qui sont disponibles sur le site de ces associations.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

De tels témoignages sont des contributions tout à fait significatives à la constitution identitaire, à un sentiment d'appartenance communautaire, qui sont aussi des garants d'intégration et de respect.

En ce qui me concerne, je soutiens totalement ce projet.

M. BONFANTI : pour les raisons que je vais énumérer ci-après, je demande le renvoi de cet objet à la Commission de l'aménagement du territoire.

Les qualités de ce quartier sont indéniables :

Il est le témoignage d'une époque de l'histoire du logement à Lancy ; le projet a été pionnier en Suisse ; sa recherche architecturale n'est pas à remettre en cause, ni son lien avec l'émancipation de la classe ouvrière et la mise à disposition de logements collectifs.

Ce quartier illustre l'intérêt de la population lancéenne à maintenir, voire à renforcer, l'identité de certains quartiers, intérêt qui a été intégré dans le plan directeur communal de la commune.

Je ne nie pas la démarche participative et de concertation qui s'est établie avec les habitants, l'association de quartier, avec les services de la commune et de l'Etat notamment le service de l'énergie et le service des monuments et sites pour arriver à la mise au point du plan de site proposé ce soir.

L'objectif des habitants et de l'association de vouloir préserver cette culture du quartier, de protéger les bâtiments, en d'autres termes de protéger le patrimoine de ce quartier sont louables, sont même à prendre pour exemple.

Les mandataires de l'étude nous ont rappelé que le quartier des maisons ouvrières est fortement dégradé en termes de sauvegarde du patrimoine. De fortes modifications et transformations ont eu lieu et ont donc modifié l'homogénéité de ce quartier. Les mandataires le disent eux-mêmes, je cite : « ils tirent un bilan difficile à justifier du point de vue de la sauvegarde du patrimoine bâti ». Ils soutiennent avant tout une qualité sociale et de vie dans le quartier.

Je tiens à souligner que la demande de modification de zone n'a pas été faite par le Service des monuments et sites ni par la Commission des monuments et sites dans la mesure où aucun bâtiment dans le périmètre de ce quartier n'est à l'inventaire, c'est-à-dire que les bâtiments pris séparément n'ont pas un intérêt patrimonial.

Il y a deux ans de cela, la commission des monuments et sites a pris contact avec la Ville de Lancy. Celle-ci souhaitait que la Ville crée un plan de site pour une partie du village du Grand-Lancy. Notons que plusieurs bâtiments du village du Grand-Lancy sont inscrits à l'inventaire et qu'ils ont donc un intérêt patrimonial. Après plusieurs débats fort intéressants en Commission de l'aménagement du territoire, il s'est avéré que l'ensemble des groupes politiques a refusé le plan de site et lui a préféré la zone 4b protégée à l'unanimité du Conseil municipal (26.02.2009).

Selon certains membres de la Commission, le plan de site était un outil trop contraignant et était trop extrême pour les propriétaires, alors que la zone 4B protégée permettrait, comme son nom l'indique, de protéger le périmètre en question tout en permettant certaines modifications. Ces modifications seraient avalisées ou non par des architectes ainsi que par la Commission des monuments et sites (CMNS). Une zone 4b protégée aurait l'avantage, selon un Conseiller municipal, de laisser ainsi la possibilité à la CMNS de prendre des décisions rationnelles qui ne dénatureraient pas le village que l'on souhaite préserver. Pour d'autres, la zone 4b protégée n'empêcherait pas les propriétaires actuels ou futurs de pouvoir modifier leur objet.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

Il y a deux ans, le Conseil municipal a donc refusé un plan de site demandé par la Commission des monuments et des sites alors que des bâtiments étaient à l'inventaire, lui préférant la zone 4b protégée pour les raisons énumérées à l'instant.

Pour le quartier des maisons ouvrières du Petit-Lancy, aucun bâtiment n'est à l'inventaire, la CMNS n'a fait aucune demande officielle pour la mise en place d'un plan de site. Si nous voulons suivre une certaine cohérence, nous devrions adopter une zone 4b protégée afin de protéger le patrimoine de ce quartier tout en permettant aux propriétaires une certaine liberté sous le contrôle d'experts et de la CMNS.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il serait raisonnable de renvoyer cet objet en Commission de l'aménagement du territoire et de déterminer une meilleure variante pour ce quartier. Mon objectif est à la fois de maintenir certaines caractéristiques du quartier, tout en évitant que les propriétaires actuels ne soient lésés par la suite ou que ces bâtiments ne trouvent pas d'acheteurs à long terme étant donné les limites fixées par un plan de site.

M. FAVRE : vous pouvez constater qu'on arrive un peu comme la grêle après les vendanges. Si le Conseil administratif avait fait des observations au moment où il a préavisé la requête en autorisation de construire, il aurait constaté ce que tout le monde a vu, que la villa projetée dénaturait pas mal le site, la réaction aurait été plus rapide.

Je pense qu'il ne faut pas accepter le renvoi en commission. Il faut laisser ce dossier suivre son parcours et les retours viendront assez vite si cela va dans le sens de ce que dit M. BONFANTI, s'il y a des remarques.

Je crois qu'il faut respecter le souhait de la commission et d'une majorité des habitants de ce quartier. Ils connaissent les contraintes, cela a été clairement expliqué par Mme CORMINBOEUF dans son rapport. Cela a été clairement démontré par l'architecte qui a fait un excellent travail de recherche, qui préserve certaines choses, les gens connaissent les aboutissants.

Ce qu'ils ont demandé, on va le leur donner. Je pense qu'il faut aller de l'avant, déposer ce dossier pour cette demande de classement en plan de site. Cela peut être refusé par le Conseil d'Etat, il y aura des remarques de la CMNS qui va traiter ce dossier, des observations, des demandes, des compléments, M. BONFANTI, il faut laisser ce dossier évoluer. On a très peu de pouvoir dans les communes, c'est regrettable, mais c'est le cas. Laissons ce dossier franchir une étape supplémentaire, on verra ce qui va se passer.

Je vous propose de refuser la demande de M. BONFANTI, même si je partage pour partie ce qu'il dit et de laisser ce dossier suivre son cours naturel.

***Le renvoi en commission de cet objet est refusé par 22 non, 2 oui, 4 abstentions.***

***Le vote est accepté par 26 oui, 2 non et 1 abstention.***

**b) Divers**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. GOLCHAN informe que son bureau a mis au point un système pour communiquer les projets d'urbanisme en utilisant les nouvelles technologies. A essayer sur pdcom.ch et une application sur iPhone pour consulter le plan directeur communal. Cela permet de consulter et d'interagir avec des commentaires de la part des habitants sur le plan directeur.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

Concernant le quartier de Surville, le Conseiller administratif informe que suite aux remarques de la Commission, une discussion a eu lieu avec le Département, et il a été jugé plus simple de faire un plan localisé de quartier pour l'ensemble, vu la complexité du projet.

En effet, certains propriétaires veulent réaliser, d'autres non, la Commune veut vendre ses droits à bâtir, etc., un tunnel passe sous ce périmètre mais apparemment cela ne pose aucun problème pour construire, les emplacements de parking sont remis en question, les parcs par contre devraient être conservés.

Fort de tous ces éléments, l'Etat a pris le pilotage du quartier en mains avec un groupe de travail dans lequel M. GUERITEY représente la Ville de Lancy. Y participe également l'architecte de l'étude préalable M. ZANGHI.

Le but est de présenter des hypothèses de travail vérifiables tels que droits à bâtir, implantation des parkings, etc., afin d'informer tous les propriétaires avant de déposer le PLQ.

Un commissaire s'enquiert d'un recours de l'Asloca sur Sovalp qui ne comporterait pas assez de logements. Il y a un recours mais la Commune ne sait pas de qui. Un concours est néanmoins lancé par les propriétaires pour trois bâtiments administratifs et la Commune y est associée, car l'espace public est englobé dans ce concours.

Le bus 21 est dévié de la place des Ormeaux durant les travaux, alors que la DGM affirmait que cela était impossible, le bus ne pouvant pas passer au bas du chemin des Vieux-Chênes à cause d'un chêne. La structure de la place étant de toute façon conçue pour supporter le poids des camions poubelles, si le bus ne revient pas sur la place, cela ne change rien quant au coût du revêtement prévu.

M. GUERITEY informe que les travaux sur l'avenue des Grandes-Communes vont démarrer et la contre-route vers Euromaster va être fermée pour 6 mois avec déviation par le viaduc des Grandes-Communes. Les habitants ont reçu une fiche d'information.

Une commissaire demande que la Commission adresse également un courrier à l'Etat pour soutenir la famille Ribes. Le Conseil municipal ayant déjà fait cette démarche, ce n'est pas le rôle de la Commission de faire un tel courrier.

A ce sujet, il est rappelé que si le terrain est en zone de développement, l'Etat a le droit depuis 2 à 3 ans de préempter le terrain afin d'y construire des logements sociaux ; il fixe donc le prix de vente dudit terrain. Les propriétaires devraient donc bien se renseigner avant de vendre, et il est préconisé que cette information soit diffusée.

**9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION – Séance du 31 janvier 2011 – Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Election du/de la vice-Président/e**

=====

M. HAAS présente le sujet : Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN est élue par acclamation.

**Séance ordinaire du 17 février 2011****b) Mobilier urbain pour les trois arrêts du TCOB - Crédit d'investissement (Fr. 310'000.--)**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. LANCE rappelle que ce sujet a déjà été abordé plusieurs fois en commission, il n'y avait pas de crédit pour cet investissement en 2010. Comme les travaux du tram ont pris de l'avance, il faut maintenant commander et mettre en place ces abribus.

M. GAY, agent de police municipale, a transmis aux commissaires une documentation qui décrit le mobilier urbain prévu pour la route de Chancy, soit trois arrêts, qui seront desservis par les trams et les bus. Suite à l'appel d'offres, c'est l'entreprise AZ qui a été choisie, tous les critères étant remplis, et cette société ayant déjà fabriqué les abribus de la route du Grand-Lancy et de l'arrêt Palettes.

Le crédit total de Fr. 310'000.-- comprend les abribus (Fr. 245'000.--), les poubelles, les panneaux pour les city plans et les barrières de protection. Il précise que pour ces barrières, chaque arrêt a été étudié pour en fixer le nombre pour des questions de sécurité.

Un débat et des questions de commissaires suivent sur le prix, le volume, la taille et l'aspect des poubelles.

M. LANCE et M. GAY rappellent que ce sont les professionnels du SPPM (service des parcs, promenades et maintenance) qui ont préparé le cahier des charges pour la procédure AIMP pour ces poubelles. En conséquence, le choix a été fait par des professionnels et a été conditionné par le prix, le volume, la qualité et le design, ainsi que les modalités pratiques d'entretien et d'utilisation.

**L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

M. ANNEN : juste un petit rappel : les communes rempliront leur rôle, c'est-à-dire de payer le mobilier urbain pour les arrêts de tram. Je réitérerai ma demande faite lors du dernier Conseil municipal, à savoir que les TPG, soutenus par la Commune, fassent attention à la sécurisation des arrêts situés sur la commune.

Comme vous le savez, je suis déjà intervenu à ce sujet la dernière fois, mais j'ai l'impression que le message est passé à côté.

Donc, il serait de bon ton que les TPG, lors du placement de ces abribus, réfléchissent à la sécurité par rapport aux routes qui sont traversées par les usagers des trams, surtout aux arrêts des Esserts et de la rampe Quidort.

***L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui (voir annexe).*****c) Séances d'information à la population en vue des élections communales**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. LANCE a invité M. PERRITAZ, professeur au Collège de Staël, pour venir présenter le concept des séances d'informations destinées aux étrangers établis depuis 8 ans sur la commune. Ces deux séances se sont déroulées les 10 et 15 février 2011, respectivement au Petit et au Grand-Lancy.

Elles ont été annoncées par un tout-ménage et elles ont bénéficié de la présence de Lancy TV.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

Ces séances d'information avaient déjà été présentées il y a 4 ans à Carouge, et cette année, elles étaient aussi souhaitées par les membres du Conseil municipal.

M. PERRITAZ a présenté le diaporama prévu et évidemment adapté à Lancy.

La première partie explique de manière schématisée le système suisse (les grands principes de la démocratie directe et le fédéralisme), en concluant sur le rôle de la commune.

La deuxième partie explique le processus et les modalités pratiques des élections, en illustrant clairement l'utilisation du matériel et comment procéder tant pour les élections du Conseil municipal que pour le Conseil administratif.

A propos de Lancy TV, M. LANCE informe qu'il est prévu également une présentation du déroulement des élections du Conseil municipal et du Conseil administratif.

Chaque parti pourrait intervenir en désignant un candidat. Les candidats désignés se rendraient ensuite dans les studios pour répondre à un canevas de questions identiques, avec un laps de temps imposé, afin de garantir l'égalité de traitement. Ces présentations seraient ensuite diffusées dans la quinzaine précédant les élections.

Divers aspects sont ensuite évoqués, ayant trait notamment à la qualité de cette présentation, à la problématique de la compréhension et de la traduction de celle-ci, ainsi que des éventuels supports.

Mme de GARRINI signale que la Commune distribue chaque année le livre illustré par Mix & Remix sur les institutions politiques aux nouveaux citoyens, soit les jeunes et les personnes récemment naturalisées.

M. PERRITAZ est remercié pour la qualité de son intervention.

**d) Intranet du Conseil municipal - Point de la situation**

=====

M. HAAS présente le sujet : Mme BOUSSINA rappelle l'historique et fait un point de situation.

En mars 2009, la commission avait décidé qu'une enquête serait réalisée auprès des Conseillers municipaux sur l'utilisation de l'Intranet. Moins de la moitié des élus avait répondu à l'enquête. Sur ce 40%, 1/3 utilisait l'Intranet occasionnellement, et 1/5 souvent.

Un groupe de travail a alors été créé, et sans mettre en route un chantier et des coûts importants, un cahier des charges a été établi et transmis en été 2010 afin de faire quelques modifications, qui ont été mises en ligne en automne 2010.

Dans les grandes lignes, il est rappelé que tous les documents traités depuis 2000 sont accessibles, et qu'un nouveau champ a été ajouté qui permet de rechercher un sujet par date.

L'outil a donc été allégé, la vue de la page d'accueil est plus simple et les termes plus parlants.

M. ANNEN, à la fois membre du groupe de travail et utilisateur inconditionnel de l'outil, remercie pour le travail effectué et relève la convivialité et l'efficacité d'utilisation de cet Intranet.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

M. LANCE rappelle enfin que l'objectif est aussi de stocker toutes les informations du Conseil municipal et tous les procès-verbaux de commission depuis sa création en 2000.

Enfin, la Mairie disposant du réseau WIFI, et la connexion via Internet avec son mot de passe étant possible depuis partout, l'utilisation de l'Intranet est encouragée !

**e) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. LANCE signale une modification du statut de l'Association des communes genevoises, qui donne aux communes des droits de référendum notamment sur des décisions dans le domaine financier. Cette modification a été entérinée par le Conseil d'Etat, elle sera présentée lors d'une prochaine séance.

Un commissaire souhaite savoir combien de Lancéens sont câblés sur Télélancy, ceci afin d'avoir une estimation de l'impact des informations transmises pour les élections.

M. LANCE rappelle que cette société a été mise en place en 1988, que la Ville de Lancy détient 55% de Télélancy, et il faut donc promouvoir le télé-réseau. Actuellement, 10'000 foyers sont abonnés, mais il n'a pas encore été effectué de sondage.

Enfin, sur question d'un autre commissaire, Mme de GARRINI rappelle que les emplacements des panneaux d'affichage des élections ont été communiqués aux Présidents de tous les groupes.

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –  
Séances des 2 décembre 2010 et 20 janvier 2011 –  
Rapporteurs : M. Philippe PERRENOUD et Mme Martine CASUTT****a) Crèche La Chapelle-les-Sciens - Concours de projets d'architecture - Choix de la  
procédure et modification du cahier des charges**

=====

En l'absence de M. PERRENOUD, Mme FLOREY BARDET présente le sujet : le Conseiller administratif délégué prend la parole et rappelle qu'un concours d'architecture a été voté en procédure ouverte. Il ajoute que malgré le vote positif, le Conseil municipal a demandé des précisions sur cette procédure, raison de la présence de M. VALLAT, conseiller en marchés publics.

M. VALLAT déclare que cette procédure est particulièrement bien adaptée au projet de Lancy. Il explique alors que toute entité publique qui demande une prestation à un privé entame un marché public. Les principes de base sont difficiles à appliquer :

- concurrence saine et efficace,
- égalité de traitement,
- impartialité de l'adjudication,
- transparence des procédures,
- utilisation parcimonieuse des deniers publics,
- instauration de voies de recours.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

Il précise que les marchés publics font économiser de l'argent à la société, notamment en termes indirects. Il rappelle alors que les négociations sont exclues en droit cantonal à l'exception de la procédure du concours. Il précise que c'est lorsque le mandant n'est pas capable de définir précisément le projet que l'on a recours à la procédure du concours. Plusieurs procédures existent.

Il remarque ensuite que le seuil de Fr. 350'000.-- entraîne, s'il est dépassé, une procédure ouverte internationale. Il ajoute que ce peut être un concours d'idées, un concours de projets à 1 degré où interviennent des experts, un concours de projets à 2 degrés avec des pools de mandataires, et des mandats d'études parallèles qui ne sont pas anonymes puisque le dialogue avec les mandataires est nécessaire. Il signale que dans ce cas, une indemnité est versée, ce qui implique une procédure sélective.

Il rappelle que cette procédure restreint fortement la concurrence. Huit semaines sont nécessaires pour la préparation d'un concours, puis douze semaines pour les dépôts et huit semaines pour le jugement et l'adjudication. Il remarque que pour avoir de bons candidats, il est nécessaire d'avoir une échelle de prix suffisante. Il rappelle alors qu'une expertise se monte entre Fr. 3'000.-- et Fr. 4'000.-- et qu'un budget de Fr. 275'000.-- n'est pas si important au vu de l'investissement en termes d'honoraires de chaque bureau, un investissement qui se monte généralement à Fr. 50'000.--. Il explique encore qu'une analyse de projets correcte peut faire économiser énormément d'argent. Il rappelle qu'il est évidemment nécessaire de définir les besoins et de mettre en place un cahier des charges, le but final étant de pouvoir comparer les projets sur des bases similaires, en fonction de critères communs.

Un conseiller intervient et rappelle que certains conseillers municipaux avaient pensé qu'une procédure AIMP pour une crèche était trop lourde, raison pour laquelle l'idée d'un concours avait été proposée. Il demande alors quelle est la différence entre un AIMP à 2 tours et une procédure SIA.

M. VALLAT répond qu'il est question d'un ouvrage conséquent à 7,9 millions ; il mentionne que les appels d'offres fonctionnels existent depuis le mois de juin. Il précise qu'il s'agit d'une démarche sommaire et qu'un travail en amont doit être réalisé afin de déterminer un prix et de pouvoir comparer les offres. Il rappelle également que le premier tour est sujet à recours et que la commission SIA de Genève est très exigeante et boycotte les procédures qu'elle estime non conformes. Il pense dès lors qu'une procédure de ce type entraînerait des offres provenant principalement de bureaux vaudois. Il rappelle que le bureau qui ne suit pas la recommandation de cette commission peut être exclu de la SIA. Il pense que ces exigences sont inadmissibles.

Un commissaire déclare qu'un concours SIA implique un lien très fort avec le lauréat, ce qui n'est pas le cas avec un AIMP et que certains bureaux n'ont pas de compétences pour la conduite de chantier. M. VALLAT répond que tout dépend des personnalités, il est également possible de négocier et de réfléchir aux astuces qui existent.

Mme CASUTT présente le sujet : M. RENEVEY signale que tous les types de procédure ont été synthétisés avec leurs avantages et leurs désavantages. Il ajoute qu'un vote sera nécessaire si la Commission souhaite changer le type de procédure choisi.

M. GUERITEY répond que l'option prise pour le moment est un concours d'architecture à un degré simple.

Il est remarqué qu'il n'est pas fait mention que des représentants du Conseil municipal devraient être membres du jury. Il est possible de retrancher deux personnes du jury actuel et de les remplacer par des Conseillers municipaux. Il ne faut pas mettre de nom de personne pour le

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

moment au vu des délais et des élections qui doivent intervenir d'ici là, mais uniquement leur fonction au sein du Conseil municipal.

D'après le consultant, le financement pour les mises au concours semblait insuffisant. Mais c'est surtout la composition du jury qui attire les candidats et non la planche de prix.

Il semble préférable que l'on parle de haut standard énergétique plutôt que de Minergie qui est une marque.

Un représentant de la CMNS avait intégré le jury lors du concours portant sur le bâtiment administratif ; il était logique que ce soit le cas compte tenu de l'importance patrimoniale de l'objet. Ce ne sera pas le cas pour ce projet.

Le Président passe alors au vote du principe de la composition du jury, soit que siègent en son sein le Conseiller administratif en charge des affaires sociales (suppléance assurée par le Conseiller administratif en charge des travaux), le Président de la Commission des travaux et le Président de la Commission des affaires sociales.

**En faveur : 9 voix, à l'unanimité.**

Le Président passe alors au vote du concours d'architecture à un degré simple :

**En faveur : 9 voix, à l'unanimité.**

M. MATHIEU : les Verts voteront ce projet, les places de crèche étant une priorité.

Afin d'éviter tout problème à ce dossier, je tiens à vous faire part de la position de l'association des habitants de la Chapelle-les-Sciers soutenue par notre groupe.

Suite à divers contacts avec la DGPN et Pro Natura, cette association de quartier est convaincue qu'un bâtiment est possible sans toucher à une grande partie de la végétation existante.

En résumé, si le verger très négligé, voire moribond, peut être supprimé, les sous-bois devraient être préservés et les grands arbres absolument conservés. Les Verts demandent qu'au minimum les deux conifères exotiques, le tilleul et les quatre platanes soient conservés. Une grande attention doit être portée aux sous-bois également. Pour ce faire, trois actions peuvent être entreprises :

- Les représentants de la Ville de Lancy au concours d'architecture s'engagent à défendre cette position.
- L'association des habitants est auditionnée par le jury du concours.
- La lettre de l'association des habitants de la Chapelle-les-Sciers au Conseil administratif de mars 2010 est annexée pour information et sans contrainte au cahier des charges du concours d'architecture.

***Vote accepté à l'unanimité, soit par 29 oui.***

**Séance ordinaire du 17 février 2011****11. RESOLUTION DE MM. ANNEN ET FAVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU QUARTIER PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (PAV), SECTEUR B**

---

M. FAVRE : je vais vous lire la résolution (voir annexe).

J'aimerais ajouter que gouverner, c'est prévoir. Donc, vous avez appris aujourd'hui que le Conseil d'Etat a approuvé ce plan, cette loi, qui sera transmise au Grand Conseil pour en discuter.

Par ce vote que j'espère positif, on aimerait donner un signe au Grand Conseil, aux députés, pour leur faire savoir que la Commune est favorable en tout cas au développement prévu au secteur B, dit le Camembert, afin qu'ils penchent dans ce sens.

Donc, nous avons des activités, mais également signaler - cela a été maintes fois répété - que la taxe professionnelle risque de disparaître, c'est une grosse source de revenus pour notre Commune, il serait bien qu'il y ait des activités qui permettent des ressources financières liées aux revenus des personnes physiques et morales.

Nous vous demandons d'accepter cette résolution. Dès que le Grand Conseil aura voté ce PAV, les procédures seront enclenchées conformément à ce qui est prévu dans cette demande.

M. MARCHIANDO : juste une remarque sur cette résolution. Je propose qu'elle soit envoyée en Commission de l'aménagement du territoire pour davantage de précisions, afin de mieux affirmer notre volonté.

M. GOLAY : le groupe MCG va soutenir cette résolution, même si pour nous elle n'a pas un effet primordial puisqu'elle demande simplement l'application de ce que nous avons déjà voté et ce que le Grand Conseil va voter.

Et il semblerait que le Grand Conseil est unanime pour le développement du PAV au complet, puisque le PAV est aussi issu d'un accord historique qui était 50% d'appartements pour 50% de places de travail.

Donc, en principe la mixité ne devrait pas poser de problème. Mais montrer un signe et que cela soit suivi par le Conseil administratif, surtout notre Maire, je pense que pour cela, c'est excellent de voter cette résolution.

Nous sommes aussi pour un développement dynamique de cette région, comme cela a été soulevé par M. FAVRE. Il y a effectivement des recettes fiscales qui seront intéressantes pour la Commune. Je pense qu'il ne faut pas échapper à cela, on en aura certainement besoin.

Au niveau du concours d'urbanisme, cela va se faire de toute façon, mais si on peut être impliqué dans le choix, ce sera un plus pour notre commune.

M. ANNEN : je m'étonne aujourd'hui que nos amis socialistes reviennent sur quelque chose qu'ils ont voté au mois de septembre pour demander plus de renseignements. Cela commence à devenir une habitude, on regarde où on doit voter et après on se pose des questions.

C'est pour cela que le groupe Libéral-Radical soutiendra cette résolution, comme l'a dit M. GOLAY, c'est une résolution qui va confirmer un vote que nous avons fait il y a cinq mois. Je ne vois pas l'intérêt de renvoyer cette résolution en commission, puisque cela a été voté au mois de septembre comme l'a précisé M. FAVRE.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

M. BONFANTI : pour les Verts, nous allons aussi soutenir cette résolution, même si nous avons le sentiment de dire à l'Etat ce qu'il a dit qu'il allait faire.

Mme FLOREY BARDET : comme vous le savez, le groupe UDC s'oppose fortement à tous concours pour leur coût. On proposerait un amendement afin de modifier non pas la résolution qu'on soutient, mais une partie de la deuxième phrase du dernier paragraphe. Avec l'amendement, on aimerait enlever le terme « un concours d'urbanisme ». Cela donnerait : « (...) *mettre en route un mandat d'études parallèles (...)* ».

M. FAVRE : pour répondre à Mme FLOREY BARDET, l'époque où c'était le copain du Conseiller d'Etat qui devenait le mandataire est finie. C'est soumis aux AIMP, vous êtes pour, vous êtes contre, là-dessus je ne me prononcerai pas, mais vous n'avez pas le choix. Vous l'avez décrit tout à l'heure dans votre rapport, vous êtes obligé de faire un concours pour trouver un mandataire. Ce sont les normes légales, c'est soumis aux contraintes de mondialisation, on est obligé de faire ces AIMP. On n'a pas le choix. Vous ne pouvez pas simplement demander des études parallèles, et c'est la même chose.

Enlever le concours, c'est enlever toute la substance. Moi, je l'ai maintenu parce que cela figure dans la loi, au point c. Je propose de le maintenir, parce qu'on n'a pas le choix, c'est la loi qui veut cela. A la rigueur, la résolution peut être refusée par le service de la surveillance des communes parce qu'il n'y a pas le mot « attribution d'un mandat ».

Vous n'avez pas le choix, c'est ou l'un ou l'autre. Un mandat d'études parallèle, cela veut dire un concours pour désigner un architecte, cela veut dire exactement la même chose.

M. GOLAY : en ce qui concerne le groupe MCG, on refusera aussi cette proposition. Ici, au Conseil municipal, un amendement sur un projet de loi restera totalement sans effet. Vous avez des députés au Grand Conseil qui pourront toujours amender si c'est nécessaire.

Je pense que ce qui est souhaité par les signataires, c'est d'aller de l'avant dans ce dossier, d'accélérer le processus pour développer cette zone le plus vite possible pour que cela amène un plus à Lancy.

Pour cela, on refusera le renvoi en commission et l'amendement.

M. VITALI : j'aimerais répondre à M. ANNEN Puisque finalement cela a été voté il y a cinq mois, pourquoi faudrait-il revoter plutôt que renvoyer en commission ?

Je considère ce genre de discours comme de la campagne électorale.

M. BAERTSCHI : je me permets de mettre mon grain de sel comme je fais partie du comité de pilotage du PAV pour vous informer un peu. Les études ont déjà été faites sur ce secteur, mais elles ne sont pas encore publiques. Donc, vous pouvez très bien voter cette résolution, cela fera une lettre de plus et je dirai : voilà, le Conseil municipal a demandé de.... Mais je crois savoir que les études sont déjà faites. Alors, évidemment on peut en refaire.

Cela ne me gêne pas que vous le fassiez, simplement que quand j'arriverai au comité de pilotage et que M. MULLER me dira qu'il a reçu une lettre de Lancy qui demande de faire une étude qui est déjà faite, on aura la réponse. Ne donnons pas trop d'importance pour cela.

Sachez que le PAV, pour ceux qui sont allés à l'exposition, vu qu'il n'y a pas eu beaucoup de nouveautés qui ont été présentées, actuellement le Grand Conseil n'a toujours pas voté la loi que vous et les autres communes avez votée. Et il est prévu, si la loi est acceptée, que dans les deux ans, un plan directeur de quartier soit adopté, lequel est bien évidemment que des intentions de

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

faire, qui ne sont pas encore théoriquement des études. Mais je sais que des études se font. En tout cas le Conseil d'Etat met la pression pour que des études se fassent sur l'ensemble du quartier. Sur celui du Camembert, je sais que cela se fait, mais cela ne nous a pas encore été présenté.

Si vous votez cette résolution, sachez que cela ne va pas franchement me gêner, mais cela ne va pas m'aider non plus.

Remettons l'église au milieu du village. Je suis conscient que c'est important que ce quartier se développe, mais comme je l'ai déjà dit à la Commission de l'aménagement du territoire, il y a des contraintes telles que la première image ne pourra pas être réalisée. La question est de savoir quelle sera la deuxième image.

Mme FLOREY BARDET : étant donné toutes ces remarques et explications, nous retirons notre amendement et voterons favorablement cette résolution.

M. FAVRE : pour répondre à M. le Maire. Ce qu'il dit est juste, mais nous, nous voulons figer les choses, parce qu'on a entendu que certains avaient des velléités de ne pas faire ce qui était prévu dans la loi par rapport à cette zone qui pourrait servir à d'autres activités plutôt que du travail. Nous, ce que nous aimerions, c'est d'avoir notre mot à dire et qu'on montre notre volonté d'avoir nos activités, il y a d'autres endroits qui se prêtent nettement mieux à d'autres activités que du travail. Nous, ce que nous voulons c'est du logement, c'est figer les choses, qu'il y ait une majorité de ce Conseil qui soit en faveur de ce que nous avons déjà voté et pas que cela dévie ou que cela parte dans d'autres directions. J'ai vu des rapports où vous vous êtes exprimé, M. le Maire, avec des gens d'autres communes, où on a l'impression de faire autre chose que ce qui est prévu dans le PAV. C'est une manière de figer les choses. Je n'en dirai pas plus, mais s'il faut en dire plus je le ferai.

M. ALONSO : nous sommes saisis d'une demande de renvoi en commission de l'aménagement du territoire.

***Le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire est refusé par 19 non, 7 oui et 3 abstentions.***

***La résolution est acceptée par 23 oui et 6 abstentions (voir annexe).***

**12. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –  
Séance du 3 février 2011 – Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Groupe scolaire « Le Sapay » - La Chapelle-les-Sciers - Etat d'avancement du projet**

=====

En l'absence de M. PERRENOUD, Mme FLOREY BARDET présente le sujet : le Président rappelle qu'il s'agit d'une séance d'information concernant l'école intercommunale du Sapay suite aux modifications du projet.

M. CHEVALLEY prend la parole et déclare qu'il y a encore une étude sur le PLQ du quartier des Sciers et que certaines données n'étaient pas encore connues, comme l'utilisation des terres in situ.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

Il signale en outre que des normes du DIP vont changer et que le foncier n'est pas totalement maîtrisé, ce qui implique qu'il a fallu réorienter le projet, ce sont donc les principales modifications.

Il explique alors que les activités publiques se retrouvent du côté de la coulée verte, mais que le principe du projet n'a pas changé avec les bâtiments s'ouvrant sur un préau, et une place reliant l'école au quartier des Sciers, cette nouvelle orientation permet donc d'éviter le problème foncier.

M. CHEVALLEY ajoute que l'entièreté du préau peut être construit, cependant que le terrain naturel se retrouverait à 1m50 sous le préau, raison pour laquelle des locaux ont été envisagés dessous.

Il signale ensuite qu'étant donné l'harmonisation des écoles et les problèmes de sécurité, le DIP remet en question le dégagement de 40 m<sup>2</sup> de chaque classe.

Il évoque ensuite le rez inférieur et remarque que ce socle est très impressionnant et permet de relier les deux écoles et le parascolaire. Compte tenu des niveaux, ce rez inférieur se retrouve hors terre, ce qui permet de profiter de la lumière naturelle. 500 m<sup>2</sup> de locaux de sociétés sont prévus, éclairés par des patios et une bibliothèque est également ajoutée au concept.

Il remarque encore qu'au rez-de-chaussée, l'on trouve un restaurant scolaire avec une cuisine de mise en température et deux zones restaurants.

Le groupe parascolaire est très ouvert et abrite une kitchenette, un bureau et un dortoir.

Il rappelle alors que le bâtiment faisait 720 m<sup>2</sup>, ce qui impliquait deux escaliers et qu'il a été décidé de réduire le volume à 600 m<sup>2</sup> afin de n'avoir qu'un seul escalier.

Il précise encore que le terrain n'est certainement pas bon et qu'il sera sans doute nécessaire de creuser pour obtenir une stabilité suffisante.

Il en vient ensuite à la salle de gymnastique dont la structure sera en poutres croisées. Elle abrite un local de fitness et son vestiaire, une salle de réunion et une salle de sociétés. Des gradins ont été ajoutés. Il signale que des locaux de stockage ont été demandés par les sociétés en marge de la salle de gymnastique qui compte également ses propres locaux de rangement.

Il rappelle également que la piscine se trouve à un niveau encore plus profond, raison pour laquelle les escaliers sont en enfilades afin de pouvoir se repérer visuellement aisément. Un vestiaire est prévu pour le public en sus des vestiaires scolaires.

Un local de gardien, une infirmerie, des dépôts, une galerie ainsi qu'une salle d'échauffement ont été ajoutés. Il précise encore qu'il s'agit d'une piscine à débordement et que le principe d'un éclairage par lumière zénithale est en train d'être étudié.

Il mentionne alors que les ajouts au programme se montent à 500 m<sup>2</sup> mais qu'au total, le projet passe de 58'000 m<sup>3</sup> à 61'000 m<sup>3</sup>.

Il évoque encore les façades et déclare que les doubles vitrages ne seront plus utiles thermiquement et que l'idée était surtout de pouvoir résister aux ballons. Il remarque cependant que compte tenu du changement d'orientation, le risque de déprédation a baissé et que les ballons ne sont qu'un problème mineur.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

M. BAERTSCHI : je me permets avec votre accord de faire une pause pour remercier quelqu'un qui nous quitte, quelqu'un qui depuis 1995 a siégé au sein du Conseil municipal.

M. ZEHFUS, ce soir, le Conseil municipal prend congé de vous. Vous avez un parcours relativement atypique, ce n'est pas tous les jours que l'on voit quelqu'un entrer au parti socialiste et qui en sort dans les rangs de l'UDC, sachant que tout n'a pas été facile ni dans un parti ni dans l'autre.

Mais c'est la vie et nous savons tous que l'équilibre résulte de forces contraires qui permet que chacun puisse fonctionner.

J'ai le plaisir de dire au revoir, semble-t-il. Manifestement, vous ne vous représentez pas sur une nouvelle liste, je ne pense pas que nous allons vous revoir tout de suite. Mais on ne sait jamais, vous avez une capacité de rebondir qui est phénoménale et je suis prêt à prendre le pari qu'un jour vous siégerez peut-être de nouveau ici.

Vous avez été membre des commissions de la sécurité, de l'administration, des sports, de l'exploitation du stade de Lancy-Florimont et de l'aménagement du territoire. Vous avez également été délégué au terrain d'aventure.

Depuis 2007, vous avez siégé dans le nouveau parti, l'UDC, et je vous souhaite une retraite politique peut-être provisoire mais néanmoins solaire.

*L'assemblée applaudit.*

M. ZEHFUS : je me permets de dire quelques mots. Je remercie notre Maire pour tout ce qu'il a dit. Je préciserai que j'ai été également président des commissions de la sécurité et des sports.

J'ai eu beaucoup de plaisir en siégeant toutes ces années au Conseil municipal. J'ai appris énormément de choses dans le fonctionnement de nos institutions, les contacts avec tous les chefs de service qui ont été vraiment extraordinaires et sans problème.

Je n'ai pas l'intention de refaire les prolégomènes de ce qui a été dit mais juste un petit historique de mon passage au Conseil municipal de Lancy.

Avant d'entrer en politique, j'étais Vigilant mais pas engagé. C'est au cours de plusieurs rencontres avec deux grandes dames de Lancy, une Présidente et une Conseillère nationale (vous les connaissez) que la question me fut posée : « Pourquoi ne deviendrais-tu pas Conseiller municipal ? » J'ai accepté et j'ai été élu. Très vite, je n'ai pas été à l'aise dans une formation qui ne correspondait pas à mes convictions. Très souvent à la limite du hors jeu, plusieurs fois les arbitres n'y avaient vu que du feu, c'est logiquement que j'ai été banni de ce parti.

En participant à la création d'une nouvelle section à Lancy, je me suis beaucoup engagé et c'est peut-être sans surprise que j'ai eu le meilleur score de mon groupe lors des élections de 2007. Au début, l'ambiance était conviviale, je dirais « pépère », mais le climat est devenu délétère dès la venue du premier non élu. Nous n'avions pas de « viennent en suite » mais le marionnettiste (que je ne peux pas qualifier de grand) a sorti ses ficelles pour aller à la pêche.

Ancien sportif d'élite (et non des litres), coureur de fond comptant de nombreuses victoires, je suis devenu le mouton noir de mon groupe, ce d'autant plus que je ne voulais pas ressembler à Panurge (dixit Rabelais dans Pantagruel). Plus de ZEHFUS au caucus. J'ai brisé les chaînes dont le bruit m'a provoqué des acouphènes, j'en ai déjà oublié les propos désobligeants à mon rencontre qui m'ont brisé les tympanes, les borborygmes en pleine mine (minaret), non je ne l'ai pas dit.

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

En exil partiel dans les montagnes valaisannes, je reste et resterai un citoyen lancéen et genevois pour l'instant et ce n'est peut-être qu'un au revoir.

Comme aurait pu le dire mon ami et exemple Oscar : « il est tard, allons au carnotzet boire un verre. » A ta santé FREISINGER.

**13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

Mme CASUTT : une remarque à l'intention des membres de la Commission des affaires sociales. Nous avons fixé une nouvelle séance le mercredi 16 mars 2011 à 18h30.

La deuxième chose : la semaine prochaine les marquages de l'avenue du Curé-Baud vont être effectués. J'espère que ce seront déjà les marquages des places bleues et qu'on ne va pas marquer en blanc ce qui devrait très prochainement, je l'espère, devenir bleu.

M. MATHIEU : sous la dénomination de « lex Stauffer », le Grand Conseil a débattu, entre autres, de la représentativité des députés et de l'utilisation des armoiries cantonales. Durant la présente campagne, le MCG a utilisé les drapeaux fédéraux et cantonaux, ainsi que les armoiries communales.

Je demande au Conseil administratif de se prononcer sur cet usage et de s'assurer que le drapeau n'a pas été mis à disposition par une société communale. En effet, si cette hypothèse se révèle exacte, la société n'aurait pas respecté la neutralité politique exigée par le code civil.

Chaque samedi, campagne électorale oblige, nos différents groupes se côtoient dans les différents lieux communaux. Afin de permettre aux citoyens de comparer toutes les opinions, les Verts proposent, en accord avec les Socialistes et les Radicaux Libéraux, que la Ville de Lancy mette à disposition, pour le samedi 5 mars, un abri d'environ 70 m<sup>2</sup> afin que les sept listes lancéennes puissent se présenter de concert.

La place du 1<sup>er</sup> Août se prête bien à cette action. Promue par TV Lancy, cette opération pourrait également donner un coup de pouce aux commerces de proximité.

M. LINGG : un sujet dont on n'a pas parlé dans cette enceinte depuis presque 4 ans maintenant, il s'agit des Fleurettes et Laurelles à Leysin.

On m'a rapporté que le Conseil administratif avait mis un terme prématuré au contrat du gérant de ces établissements.

J'aimerais savoir :

1. si c'est vrai,
2. que se passe-t-il là-bas, quels sont les problèmes,
3. pourquoi aucune commission n'en a été informée, par exemple celle de l'administration,
4. quelles sont les intentions du Conseil administratif sur ces objets,

M. PROGIN : un thème qu'on n'a pas débattu non plus depuis 4 ans, l'affichage sauvage.

Il fut une époque où il était de bon ton dans chacun des partis de planter son affichage ici et là. Depuis il y a eu une nouvelle loi, la loi sur les procédés de réclame, de juin 2000, on nous l'a répété à maintes reprises - chaque président de parti a reçu sa lettre de notre Secrétaire générale qui rappelait que l'affichage sauvage était prohibé. Ma question est la suivante :

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

Est-ce que la Commune aurait délivré une autorisation pour planter un affichage sur les plates-bandes que nos jardiniers entretiennent si bien, affichage qui est, à mon avis, particulièrement disgracieux ? D'ailleurs, l'article 8 de la loi sur les procédés de réclame nous parle de ce qui nuit à l'esthétique et le prohibe. Toujours est-il que s'il ne devait pas y avoir une autorisation pour cet affichage sauvage et disgracieux, il serait de bon ton que la Commune use de l'article 29 de la loi qui lui permet de retirer, par ses propres moyens, immédiatement, cet affichage, et de facturer l'enlèvement à la personne qui l'a posé.

A l'époque, cela se faisait. Maintenant tout le monde semble avoir compris, à part certains irréductibles. Nous, nous sommes tournés vers l'avenir, donc nous avons compris, d'autres aussi. Donc, pour les derniers, je demande au Conseil administratif ce qu'il compte faire.

M. COULIN : hormis soutenir la demande de M. MATHIEU de mettre des tentes à disposition des différents partis présents sur les listes pour que les élections municipales puissent avoir une tribune, je pense qu'il serait de bon ton de permettre à ces mêmes partis de pouvoir s'exprimer auprès de la population à un moment qui soit un peu moins sensible qu'une période électorale.

Ce que je veux dire, c'est que le Conseil administratif a organisé deux séances d'information aux nouveaux votants qui étaient très intéressantes, y compris pour des anciens votants qui peuvent se mettre au goût du jour.

Je pense qu'il serait de bon ton de trouver une période charnière, deux ans après les élections municipales par exemple, deux ans avant les prochaines, de manière à ce que les différents partis puissent se retrouver dans une séance d'information à la population pour que les gens puissent se rendre compte que ce qui est fait pendant une période électorale n'est pas non plus ce qui se fait quotidiennement dans un hémicycle. On a heureusement la chance de pouvoir travailler tous ensemble, si certains ont tendance à utiliser des pierres pour les jeter à leurs camarades ou adversaires, cela se passe beaucoup mieux en règle générale pendant 3 ans et demi.

Je pense que ce serait une bonne chose d'avoir une sorte de forum où les conseillers municipaux puissent rencontrer la population et leur expliquer comment les choses se passent en commission et pendant les plénières puisque les gens ne viennent pas nous voir. Il n'y aurait d'ailleurs pas assez de place.

M. ANNEN : j'avais interpellé notre Conseil administratif quant à la hauteur du trottoir du chemin des Champs-Gottreux - c'est peut-être à cause de cela que la poste ne peut plus aller chercher son courrier parce qu'elle n'a pas de 4x4. Savoir où cela en est puisqu'il avait répondu que la réception des travaux était refusée pour cet objet. Comme je n'ai pas eu de nouvelles, je reviens aujourd'hui pour savoir où on en est, puisque malgré les quelques coups de rabot ou de scie électrique, on a toujours des problèmes au niveau des amortisseurs. Ce n'est pas très agréable.

Ma deuxième question à M. RENEVEY est de savoir comment, quand on est Cité de l'énergie, on peut avoir une personne qui est responsable du chauffage des établissements publics, qui n'arrive pas à évaluer 10'000 litres de fuel et tout à coup se faire tromper par une jauge en panne en sachant qu'on a quand même des problèmes de consommation et qu'on sait à peu près la consommation exacte d'une citerne de fuel, ce qui a permis à 400 élèves - 50 ont été gardés par une permanence à l'école - de passer une demi-matinée avec leurs parents, qui ont peut-être dû se débrouiller pour une problématique qui aurait pu être évitée.

Ma dernière question est pour M. BAERTSCHI, notre Maire, ou Conseiller administratif ou candidat aux Municipales. Voilà quelques mois que le Conseil municipal a voté une résolution PDC quant à l'affectation des nouveaux bâtiments situés au 96, route du Grand-Lancy. Nous avons, au sein de la

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

Commission des travaux, voté le crédit d'étude, en rendant attentif que nous voulions, avant le crédit de construction, avoir un débat en Commission des affaires sociales.

Je remarque malheureusement que la séance du mois de février a été annulée. Il n'y avait peut-être pas de sujet assez important. De mon point de vue, ce sujet du 96, route du Grand-Lancy doit être abordé. Sachez M. le Président, Maire et candidat aux élections municipales, en tant que Président de la Commission des travaux, que tant que ce dossier n'a pas été traité à la Commission des affaires sociales, il n'avancera pas à la Commission des travaux. J'aimerais bien que les choses se fassent dans l'ordre.

M. GOLAY : je tiens à appuyer la proposition de M. MATHIEU par rapport à l'usage de l'emblème de Lancy et je propose au Conseil administratif, qu'il me demande des factures de la voirie pour l'achat du drapeau lancé.

M. TEMEL : selon la nouvelle loi sur le chômage, je pense qu'à Lancy il y a 50 personnes qui ont terminé leurs indemnités chômage et qui n'auront plus rien. Est-ce qu'au niveau de la commune, on a prévu quelques précautions pour ces gens ?

Mme FLOREY BARDET : j'aimerais annoncer la nouvelle composition des commissions suite au départ de M. ZEHFUS.

Commission des sports : M. Philippe PERRENOUD

Commission de l'environnement et développement durable : M. Panagiotis PABOUCTSIDIS.

M. BAERTSCHI : concernant les Fleurettes et Laurelles, c'est un dossier qui nous préoccupe depuis trois ans, à partir du moment où nous avons remis en gestion la maison et l'appartement à côté. En effet, non de manière prématurée, mais de manière régulière, nous avons résilié le contrat du gérant, pour des raisons diverses, la principale étant que l'accueil qui était réservé aux hôtes n'était pas toujours maximal.

Il se trouve que ce congé a été contesté, droit du bail, etc. Finalement nous avons gagné mais nous avons perdu beaucoup de temps et cela fait juste quelques jours qu'enfin nous savons que le congé que nous avons donné est valide. C'est la raison pour laquelle, le Conseil administratif est en train de regarder pour la suite et c'est vrai que là, nous sommes un peu perplexes : faut-il continuer la gérance, faut-il vendre la maison qui manifestement n'est plus la maison où tous les Lancéens se réjouissent d'aller - les statistiques nous le montrent clairement - comme il y a 10-15 ans. Les Lancéens ont toujours un prix préférentiel. Mais notre réflexion se pose là-dessus.

Je rappelle que ce n'est pas la Commission de l'administration mais celle des affaires sociales qui avait géré cela. C'est bien volontiers que, dès que nous aurons avancé, nous reviendrons devant la Commission des affaires sociales pour une information ou faire des propositions. Mais il faut reconnaître que ce n'est pas un dossier extrêmement facile.

En ce qui concerne l'affichage sauvage, par principe celui-ci ne demande pas d'autorisation. Donc, nous n'avons pas à donner une autorisation pour de l'affichage sauvage. Chaque groupe aura pris connaissance de votre intervention. De notre côté, nous ne favorisons pas l'affichage sauvage et ne donnons pas d'autorisation aux gens qui veulent faire de l'affichage sauvage, puisque par principe ils ne demandent pas l'autorisation.

Pour le 96, route du Grand-Lancy, il aurait été bien que vous en discutiez avec la Présidente de la Commission des affaires sociales, parce que c'est son souci, c'est celui de tout le monde. Je vous rassure, nous n'avons pas oublié ceci. Au 96, route du Grand-Lancy, je vous rappelle qu'il y a deux appartements. Un dont le crédit d'étude a été voté et le second sur lequel nous devons avoir une réflexion pour qu'il y ait une cohérence entre les deux. Sachez que je ne l'ai pas oublié et je pousse

**Séance ordinaire du 17 février 2011**

le service social pour qu'il avance sur ce dossier. C'est aussi un sujet qu'il faut régler avant la fin de la législature.

Enfin, la question de la révision de la loi sur le chômage préoccupe tant le service social, que les gens qui sont au chômage et le Conseil administratif. Nous en avons parlé. Le service social a été mandaté pour voir avec les communes suburbaines comment absorber ce flux qui viendra du jour au lendemain. Il n'y a en effet pas de solution transitoire, du jour au lendemain ces gens n'auront plus de prestations du chômage et devront entrer à l'assistance publique. Mais cela ne se fera pas en deux minutes, il y aura un temps de latence qui risque d'être très difficile. Le Conseil administratif en a déjà parlé et nous aimerions arriver devant vous avec une proposition. Il faut juste savoir que les détails de l'application de cette loi ne seront transmis à tous les secteurs que le 18 mars, c'est-à-dire deux semaines avant l'entrée en vigueur de la loi, ce qui est regrettable, mais nous ne pouvons que le constater. Sachez que ce n'est pas quelque chose que nous avons oublié et que nous aimerions, dans la mesure du possible - une commune n'a pas beaucoup de pouvoir là-dedans - faire face à ces difficultés que nous allons rencontrer.

M. RENEVEY : concernant la question du chemin Champs-Gottreux. Comme vous le savez, dès l'installation faite, certains riverains ont constaté que la hauteur était peut-être trop importante. Il y a déjà eu deux petits rabotages qui visiblement ne sont pas satisfaisants. J'ai donc demandé hier matin au technicien en charge de faire ce que j'espère être le dernier rabotage pour permettre à toutes et à tous de retrouver leur sérénité.

M. LANCE : concernant la proposition de M. MATHIEU de disposer des tentes pour tous les partis le samedi 5 mars à la place du 1<sup>er</sup>-Août, je suis tout à fait ouvert. Je crains seulement que nous soyons 70 candidats pour une dizaine de citoyens qui viendront nous trouver, mais pourquoi pas ?

Concernant la proposition d'organiser un forum des partis hors élections, je trouve cette idée intéressante. On pourrait effectivement en discuter en Commission de l'administration lors d'une prochaine séance.

La séance est levée à 21h50.

**Le Secrétaire :**

**Cédric ANNEN**

**Le Président :**

**Javier ALONSO**

## **VILLE DE LANCY**

### **Séance ordinaire du 17 février 2011**

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Je suis locataire du foyer Caritas qui se trouve au Grand-Lancy. Comme vous le savez sûrement, ce foyer va être fermé ce mois-ci. Nous avons entamé une procédure juridique pour que nous puissions rester jusqu'à la fin de nos études cette année. Malheureusement, nous avons eu besoin d'un conseiller juridique. Nous avons envoyé une lettre d'information à la Mairie de Grand-Lancy et à la Mairie de la Ville de Genève. Mme SALERNO nous a envoyé une lettre de soutien de deux pages, mais nous n'avons rien reçu de la part de Grand-Lancy.

J'aimerais savoir s'il est possible d'avoir une lettre de soutien de la Mairie de Lancy.

M. BAERTSCHI : nous avons abordé ce dossier avec Caritas il y a 6 mois parce que nous avons reçu, pas de manière régulière, une pétition mais qui n'était pas adressée à la Ville de Lancy, pour dire le souci que vous aviez que Caritas ait décidé de modifier l'affectation des foyers pour les orienter vers d'autres personnes que des personnes seules ou étudiants.

Comme il n'y avait aucun nom mentionné dans la pétition, nous ne savions pas à qui nous adresser. Nous avons rencontré Caritas qui nous a dit que c'était la Fondation Cité-Joie qui avait pris cette décision - Caritas n'était que le récipiendaire des plaintes qui arrivaient - de manière totalement privée, que nous ne pouvons qu'enregistrer mais contre laquelle nous n'avons pas grand-chose à dire. Nous avons évidemment fait état du souci qui est aussi le nôtre d'avoir des appartements pour étudiants, mais en l'occurrence la Ville de Lancy, pas plus que la Ville de Genève j'imagine, ne peut intervenir dans un conflit entre une Fondation et ses locataires.